

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 05 Avril 2023	Séance du Mardi 11 Avril 2023
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le onze Avril à 17 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Marie PASSIEUX	
	Votes : 40	
Présents : 34	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	
Rapporteur	Claude REVEL	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Alexis BERTRAND (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasque).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représenté par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Alexis BERTRAND (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Grégory GUERIN (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Laurent ALBERT (Villeneuve)

Approbation d'un mandat spécial pour la participation de 8 élus communautaires au séminaire relatif à la préparation de la candidature du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze au label Grand Site de France du Lundi 17 Avril au Mercredi 19 Avril 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-18 et R2123-22-1,

Monsieur REVEL rappelle aux membres du Conseil communautaire, que les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation de frais exposés dans le cadre de leurs missions. Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes des élus, doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable octroyé par délibération de la Communauté de communes.

Le mandat spécial doit être délivré :

- A des élus nommément désignés
- Pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps
- Accomplir dans l'intérêt communautaire
- Et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure dûment justifié

Considérant que le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplir dans l'intérêt de la Communauté de communes, par un ou plusieurs membres du conseil communautaire avec l'autorisation de celui-ci.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Dans le cadre du projet de labellisation Grand Site de France pour le site du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, le syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze (SMGSCM) propose la participation à un séminaire de travail afin de finaliser la candidature au label.

Ce séminaire doit se tenir du Lundi 17 Avril au Mercredi 19 Avril 2023 dans la Vallée de la Vézère (Dordogne) qui fut le 20^{ème} Grand Site de France. Ce séminaire est réalisé sous la coordination de l'Etablissement Public de Coopération culturelle du Pôle d'interprétation de la Préhistoire situé à Les Eyzies.

Ce séminaire s'inscrit pleinement dans l'objectif défini dans le projet de territoire 2020-2030 de mettre en valeur le territoire et ses ressources notamment par le biais de la labellisation du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze. Il a vocation à être :

- Un échange d'expériences entre élus de deux grands sites autour de thématiques communes
- Un partage autour d'ateliers entre des élus du Grand Site du Salagou Cirque de Mourèze pour l'élaboration et la finalisation du programme d'action 2024-2030

Dans ce cadre, plusieurs élus communautaires sont amenés à participer à ce séminaire :

Madame Marie PASSIEUX	Vice-Présidente de la Communauté de communes
Monsieur Claude REVEL	Président de la Communauté de communes du Clermontais
Madame Myriam GAIRAUD	Vice-Présidente de la Communauté de communes
Monsieur Francis BARDEAU	Vice-Président de la Communauté de communes
Madame Sophie COSTEAU	Conseillère communautaire
Monsieur Sébastien VAISSADE	Conseiller communautaire
Monsieur Jean-Marie SABATIER	Conseiller communautaire
Monsieur Patrick JAURES	Conseiller communautaire

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE et DONNE** le caractère de mandat spécial au déplacement pour le séminaire du Lundi 17 Avril au Mercredi 19 Avril 2023 dans la Vallée de la Vézère pour les élus mentionnés ci-dessus,
- **APPROUVE** la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés (sur présentation des justificatifs),
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2023.


Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Marie PASSIEUX

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL